

La MSA Portes de Bretagne
met en œuvre des solutions
d'accompagnements social et
financier pour vous apporter
un véritable soutien en
période de crise agricole.



vous accompagner

La MSA vous accompagne
pour vous aider à faire
face à une situation de crise

Service recouvrement
contentieux.blf@portesdebretagne.msa.fr

Service action sanitaire et sociale
(Travailleurs sociaux MSA)
02 99 01 80 20
secrétariatass.blf@portesdebretagne.msa.fr

Service aux Entreprises
02 99 01 80 80
→ Tapez 2

Crises agricoles



AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

 **09 69 39 29 19***
 **agriecoute.fr**

*prix d'un appel local

MSA Portes de Bretagne

La Porte de Ker Lann - Rue Charles
Coudé, Bruz, 35027 RENNES Cedex 9

10 avenue du Général Borgnis Desbordes,
BP 30 326, 56026 VANNES Cedex

tel. 02 99 01 80 80
portesdebretagne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

portesdebretagne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Le secteur agricole peut être confronté à différents types de crises (sanitaire, économique, climatique, sociétale...) nécessitant un accompagnement particulier.

DISPOSITIFS

D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE

LA MODULATION

Les effets des crises peuvent compromettre le paiement de vos cotisations à l'échéance.

La modulation permet d'ajuster le montant de vos appels fractionnés ou de vos prélèvements mensuels. Vous pouvez en faire la demande tout au long de l'année directement sur votre espace privé MSA. Si vous êtes dans l'impossibilité temporaire de vous acquitter de vos cotisations et contributions sociales, vous pouvez solliciter votre MSA pour demander un étalement du paiement. Un échéancier de paiement vous sera alors proposé.

QUI EST CONCERNÉ ?

Un échéancier de paiement des cotisations et contributions sociales est possible pour les employeurs et les non-salariés agricoles qui font face à des difficultés financières en raison de difficultés économiques pouvant être liées à une crise agricole.

COMMENT EFFECTUER VOTRE DEMANDE ?

L'étalement du paiement des cotisations et contributions pour les entreprises n'est pas automatique, il est nécessaire d'en faire la demande.

Vous devez effectuer directement votre demande en contactant votre MSA par mail ou téléphone.

LES AIDES AU PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Sous certaines conditions, des aides exceptionnelles peuvent être attribuées aux non-salariés agricoles pour atténuer les conséquences liées à des difficultés de l'exploitation. Les conditions et les montants sont arrêtés annuellement par le Conseil d'Administration de votre MSA. Un imprimé de demande est à faire compléter par votre comptable et à transmettre à votre MSA (service recouvrement-contentieux).

LES REMISES DE MAJORATIONS ET PÉNALITÉS

Elles ne sont pas automatiques, vous devez formuler une demande de remises à votre MSA.

DISPOSITIFS

D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

LES PRESTATIONS SOCIALES

Le dispositif du revenu de solidarité active (RSA) peut répondre à une baisse brutale de revenus. Il est possible de déposer un dossier par le biais de votre espace privé MSA.

Vous pouvez également solliciter le soutien d'un travailleur social par téléphone ou en prenant contact pour un rendez-vous prestations afin d'activer l'ensemble de vos droits sociaux.

LES AIDES FINANCIÈRES SECOURS

La MSA peut accorder, sur les fonds d'Action Sanitaire et Sociale, une aide spécifique de «secours» en cas de perte de revenus.

Ces aides sont destinées à aider les familles et les personnes à sortir d'une situation critique liée à des difficultés financières momentanées.

Un contact avec le travailleur social est nécessaire pour activer ce dispositif.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET PERSONNEL

AGRI'ÉCOUTE

Agri'écoute est un dispositif d'écoute disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 au 09 69 39 29 19.

Les appels sont pris en charge par des personnes sensibilisées aux difficultés du monde rural.

UNE AIDE AU RÉPIT POUR SOUFFLER

La MSA propose depuis plusieurs années un dispositif d'aide au répit afin de permettre à certains professionnels agricoles en épuisement professionnel, de bénéficier d'une aide pour « faire une pause » ou bénéficier d'un soutien psychologique.

Retrouvez
toutes nos informations
sur notre site Internet
portesdebretagne.msa.fr

